

Préambule

L'application de la réglementation comptable mise en place par le règlement ANC n°2018-06 et ANC 2019-04 au 1er janvier 2020 a principalement impacté dans sa mise en œuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes des fonds propres, des fonds reportés et dédiés et des subventions d'investissement de l'association. Les reports à nouveau présentés ont connu une modification dans leur présentation qu'il convient d'affecter.

Cette application concerne les résolutions 3 à 11.

1^{ère} résolution – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 janvier 2021

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 28 janvier 2021

2^{ème} résolution – Approbation du rapport moral de l'exercice 2020

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral présenté par le président du conseil d'administration, approuve ledit rapport de l'exercice 2020.

3^{ème} résolution – Approbation des comptes de l'exercice 2020

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes.

4^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 de l'association

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau de l'association pour un montant de 758 374,34 euros à la réserve pour projet de l'entité.

5^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 d'HoulaBaloo

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau de HoulaBaloo pour un montant de 560 000 euros en fonds dédiés pour travaux.

6^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 de l'IES Champigny

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau de l'IES de Champigny pour un montant de 63 784,20 euros en excédents affectés à l'investissement.

7^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 du foyer L'Arc-en-ciel

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau du foyer L'Arc-en-ciel pour un montant de 1 524,49 euros en excédents affectés à l'investissement.

8^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 de l'IEM Evoludia

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau de l'IEM Evoludia pour un montant de 52 014,10 euros en fonds dédiés pour travaux.

9^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 du SESSAD 93

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau du SESSAD 93 pour un montant de 73 257,35 euros en fonds dédiés pour travaux.

10^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 du siège Evoludia

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau du siège d'Evoludia pour un montant de 87 114,28 euros à la réserve de compensation.

11^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 de la MAS/FAM L'Orangerie

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau de la MAS/FAM L'Orangerie pour un montant de 287 958,60 euros en fonds dédiés pour travaux.

12^{ème} résolution – Décision d'affectation du report à nouveau 2020 du foyer/FAM Le Malonnier

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le report à nouveau du foyer/FAM Le Malonnier pour un montant de 48 450 euros en fonds dédiés pour travaux.

13^{ème} résolution – Décision d'affectation du résultat 2020

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le résultat déficitaire de l'association pour un montant de 57 418,22 euros en report à nouveau.

14^{ème} résolution – Approbation du rapport financier de l'exercice 2020

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier, approuve ledit rapport de l'exercice 2020.

15^{ème} résolution – Quitus

L'assemblée générale donne aux administrateurs ayant exercé leurs fonctions au cours de l'exercice 2020 quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

16^{ème} résolution – Nomination du cabinet Jégard-Créatis en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de six exercices

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat du cabinet PWC pour les Entrepreneurs commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Pierre BLANQUART et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire le cabinet Jégard-Créatis sis 23 rue du Clos-d'Orléans à Fontenay-sous-Bois (94120) pour une durée de six exercices.

Le mandat du cabinet Jégard-Créatis viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

17^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Daniel BOUVET arrive à expiration ce jour, et cet administrateur se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Daniel BOUVET.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

18^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Jean-Claude CARBALLE arrive à expiration ce jour, et cet administrateur se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Claude CARBALLE.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

19^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Philippe DUGUE arrive à expiration ce jour, et cet administrateur se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Philippe DUGUE.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

20^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Yves FOURMIGUE arrive à expiration ce jour, et cet administrateur se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Yves FOURMIGUE.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

21^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'assemblée générale constate que le mandat de Madame Corinne PIRES arrive à expiration ce jour, et cette administratrice se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Corinne PIRES.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

22^{ème} résolution – Désignation d'une nouvelle administratrice

Madame Solange DESCOQS a présenté sa candidature à un poste d'administratrice. Conformément aux statuts, cette candidature est proposée par le conseil d'administration. L'assemblée générale donne mandat d'administratrice à Madame Solange DESCOQS.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

23^{ème} résolution – Fixation du montant de la cotisation 2020-2021

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation pour l'année 2021-2022 (période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022) à 40 €.

24^{ème} résolution – Renouvellement d'adhésion à Paralyse cérébrale France

L'assemblée générale donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion d'Envoludia à la Fédération Paralyse cérébrale France.

25^{ème} résolution – Renouvellement d'adhésion au GPF

L'assemblée générale donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion d'Envoludia au Groupe polyhandicap France (GPF).

26^{ème} résolution – Renouvellement d'adhésion à la FFDys

L'assemblée générale donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion d'Envoludia à la FFDys (Fédération française des Dys).